Autisme Pau Béarn Pyrénées

Ceresa
Pôle Formation

Formation

Troubles du comportement chez la personne avec T.S.A. : comprendre, intervenir et prévenir en développant les compétences de communication

Objectifs de la formation

- Comprendre et intervenir auprès des comportements problématiques,
- Favoriser le développement des compétences de communication pour prévenir les troubles du comportement.

Public

Familles de personnes présentant un trouble du spectre autistique et aux professionnels de l'Éducation Nationale.

Contenu de la formation

1. Définition d'un trouble du comportement,
2. Impacts des particularités de l'autisme dans l'apparition des troubles du comportement,
3. Évaluation fonctionnelle des troubles du comportement,
4. Mise en place de stratégies d'intervention : agir sur les antécédents, apprendre de nouveaux comportements, agir sur les conséquences,
5. Gestion des crises,
6. Développer la compréhension pour prévenir les troubles du comportement,
7. Développer les compétences de communication pour prévenir les troubles du comportement.

Date, lieu, horaires

- Le samedi 29 novembre 2014 à PAU (lieu précisé ultérieurement).
- Les heures proposées sont : 9h-12h30/14h-17h30.

Pédagogie

- Livret de formation,
- Illustration des apports théoriques par des vidéos, des exemples concrets et des cas cliniques,
- Mise en situation, jeu de rôle,
- Echanges entre les stagiaires.

Tarif de la formation

Tarif : 45 euros par participant

Formateur

Caroline DANGAYS, psychologue et chargée du Pôle Formation CeRESA

Inscription

Renseignements tél. 06 82 13 23 77 ou par mail à christian.sottou@cegetel.net

Le Directeur, Mme, Mr,..... (*si inscription prise en charge par l'employeur)*

Demande une inscription à la session pour Mme, M :…… Prénom :……

Fonction : ……

Établissement : ……

Adresse :.....

Code Postal : ..... Ville :..... Téléphone :.....

Mail : .....

Adresse de facturation (si différente) : .....

.....

****

Bulletin à retourner à M. SOTTOU 46 CHEMIN DE PERPIGNAA 64110 JURANCON dans les meilleurs délais (et au plus tard le 20 novembre 2014) accompagné du règlement à l'ordre d'Autisme Pau Béarn Pyrénées.

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/78 dite "informatique et libertés", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.